

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Sophie, que :

Le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 7 avril 2015 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

Emplacements et nature des demandes :

283, rue Marcel secteur de zone « Rvy 13 » (7478-78-0338)

- Pour la marge avant du bâtiment principal de 4,2 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une marge avant minimale de 10 mètres;
- Pour l'empiètement de l'escalier extérieur de plus de 2 mètres dans la marge avant alors que la réglementation en vigueur exige que l'empiètement dans la marge avant n'excède pas 2 mètres;

571, chemin de l'Achigan Sud secteur de zone « Ags 1 » (7776-81-2745)

Pour la largeur d'un lot projeté de 32,6 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une largeur minimale de 58,5 mètres;

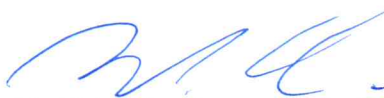
721, rue Louise secteur de zone « Rvx 24 » (6679-92-3651)

Pour la superficie d'un bâtiment accessoire (remise) de 28,2 mètres carrés alors que la réglementation en vigueur autorise une superficie maximale de 23,4 mètres carrés;

Le tout conformément au Règlement numéro 620 intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de cette séance.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, CE 19^e JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Sainte-Sophie, une municipalité à découvrir où il fait bon vivre!